

Intitulé de l'UE	Education relative à l'environnement et au développement durable
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier en enseignement section 2 - BA2

Responsable(s)	Heures	Période
Jérémy SMET	10	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ecologie et éducation à l'environnement par projet	10h	Jérémy SMET

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Ecologie et éducation à l'environnement par projet : 10h de travaux

Langue d'enseignement
Ecologie et éducation à l'environnement par projet : Français

Connaissances et compétences préalables
/

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • les compétences du praticien réflexif <ul style="list-style-type: none"> ◦ lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ; ◦ mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ; ◦ construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en oeuvre collectivement un projet d'implication en lien avec la formation. • Expérimenter des outils pédagogiques divers dans des situations extérieures aux stages.

- Porter un regard critique et réflexif sur ses pratiques.
- Rédiger un rapport relatif à propos des activités mises en oeuvre.

Contenu de l'AA Ecologie et éducation à l'environnement par projet

Stage Nature d'une durée d'un jour en forêt. Les séances de préparations auront lieu durant les séances d'AFP au préalable.

- Gestion d'une excursion en forêt avec des élèves de primaire de l'école partenaire ;
- Prélèvements d'échantillons sur le terrain, stockage, identification et présentation de ces échantillons lors de la journée d'animations;
- Réalisation d'animations à caractère scientifique ;
- Présentation des animations à diverses classes d'enfants allant de la maternelle à la primaire ;
- Rédaction d'un rapport récapitulatif du projet comprenant les activités et animations réalisées, les documents remis aux élèves et les notions théoriques véhiculées lors des animations.

Méthodes d'enseignement

Ecologie et éducation à l'environnement par projet : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures

Supports

Ecologie et éducation à l'environnement par projet : copies des présentations, syllabus, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Ecologie et éducation à l'environnement par projet

Les différents ouvrages concernant les thèmes abordés sont disponibles à la bibliothèque de l'école ou celle des enseignants. Ouvrages issus de leurs recherches personnelles.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Ecologie et éducation à l'environnement par projet : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Ecologie et éducation à l'environnement par projet :

Stage présentiel obligatoire avec rédaction d'un rapport.

Travaux/Rapport 50% ; Evaluation continue 50% nécessitant une présence assidue et régulière. (cf. grille d'évaluation insérée dans le syllabus).

En cas d'absence justifiée (cf. HEH - Dispositions spécifiques 3.1)

- partielle de maximum 2 jours (durant les jours d'AFP) : remédiation possible via le rapport et élaboration des animations
- totale ou durant la journée d'animation avec les élèves : pas de remédiation possible en seconde session compte tenu de la spécificité de ce stage (cf. Articles 138 du Décret Paysage du 17/11/2013 et 9.1 de notre Règlement des études : "**Par exception, les évaluations de certaines activités - les travaux pratiques, stages, rapports et travaux personnels - peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs**".)

En cas d'absence injustifiée : pas de remédiation possible en seconde session

Année académique : 2024 - 2025